

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée
Commission Thématique N°1 :
Gestion et protection de la ressource en eau souterraine

Compte rendu de la réunion du 17 octobre 2012

Etaient présents :

Mme AINAOUI Méлина, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr AVRONSART Jean, Maire de Wancourt.
Mr CAULIER Paul, représentant de Noréade.
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.
Mr DUE Gérard, Président de la Commission Thématique N°1.
Mr DURIEZ Régis, représentant de l'association du MNLE.
Mr FICHEUX Michel, Président du SIABE.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant de la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mme GOURIOU Murielle, représentant de la DDTM.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Mr LEFEBVRE Eugène, Maire Adjoint de Bapaume.
Mme LEFEVRE Patricia, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr MROZ Rodrigue, Maire de Récourt.
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant du Syndicat de faucardements de la Sensée.
Mr VERLEENE Gérard, Maire Adjoint de Beugnâtre.

Absents, excusés :

Mr ALTERI Franco, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevant.
Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr BECQUES Michel, Maire Adjoint de Bapaume.
Mr BLONDEL Jean-Francois, représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux.
Mme BOUTTEMY Marie-Claire, Maire Adjointe de Frémicourt.
Mr BROUTIN François-Xavier, Conseiller Municipal de Bapaume.
Mr BULOT Christian, représentant de la Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mr CARDIN Christan, représentant du BRGM.
Mr CARON Sylvain, représentant de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.
Mr CAVENAILE Michel, représentant de la CC Osartis.
Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.
Mr COMELLI Renée, Maire de Pelves.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COTTEL Jean-Jacques, Conseil Général du Pas-de-Calais.

Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mr DANÉL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais.
Mr DEBALELAERE Michel, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr DELAMBRE Henri, représentant le Comité Sensée Environnement MNLE.
Mr DELEBECQUE Patrick, représentant la DDE du Nord.
Mr ROUSSEZ Pierre, Président du SIVOM Vallée du Cojeul.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant le SIRA.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevent.
Mme DESMAZIERES Martine, Conseillère Municipale d'Oisy-le-Verger.
Mr DEWULF Jacques, représentant la DDAF du Nord.
Mr DHENRY Bernard, représentant l'association Trinquise Environnement.
Mr DURBISE Denis, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mme FINET Myriam, représentant la CC des Vertes Vallées.
Mr GODART Gérard, Conseiller Municipal de Ficheux.
Mr GRATEPANCHE Dominique, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Mr HECQUET Claude, Maire d'Hamblain-les-Près.
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.
Mr HOQUET Jean-Claude, Conseiller Général du Pas-de-Calais.
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr LACROIX André, Maire de Fresnes-les-Montauban.
Mr LALOU Vincent, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr LECLERCQ Didier, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevent.
Mr LEWAY Charles, représentant le SCOT du Douaisis.
Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.
Mme LETRUCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mme LEVEQUE Camille, représentant la FNSEA.
Mr LEVEQUE Jean, représentant le Comité Sensée Environnement, MNLE.
Mr LEVIS Jean-Claude, Maire de Neuville-Vitasse.
Mr LIBERAL Jean-Maurice, Conseiller Municipal de Léluse.
Mr MATHON Bernard, représentant la DDAF du Pas-de-Calais.
Mme MERLIN Brigitte, Conseiller Municipal de Saint-Léger.
Mr MICONNET Richard, Maire Adjoint de Boiry-Becquerelle.
Mr NORMAND Arnold, Maire de Roeux.
Mr OSTE Bertrand, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr PALMIOTTI Sébastien, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr PARMENTIER Stéphane, représentant le Conseil Général du Nord.
Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.
Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr ROUSSEL Eric, Maire Adjoint de Pelves.
Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.
Mr TERNISIEN Eric, Directeur de l'Usine Bonduelle.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.

Mr DUE Gérard introduit la réunion en présentant l'objectif de cette réunion, la présentation de l'Etat initial du SAGE de la Sensée, et en présentant l'ordre du jour. Il cède ensuite la parole à **Mme AINAOUI Méлина** afin de poursuivre le déroulement de la réunion.

La présentation est jointe en annexe.

Mr CAULIER Paul débute la discussion en soulignant que la commune de Tortequesne est citée deux fois, « Connaissance des usages » paragraphe 2.a) p16. Il émet le doute à propos de l'appartenance à la régie syndicale de Sauchy-Cauchy et Raillencourt-Sainte-olle, p16, ainsi qu'à propos de la distribution communale de Cagnicourt, p18. Il remarque également, p11, que l'utilisation des produits phytosanitaires n'est pas forcément prohibée au sein du périmètre de protection rapprochée des captages (en bas de la première colonne du tableau).

Mr FICHEUX Michel fait part aux membres de la réunion que ces remarques, formulées lors de la précédente Commission Thématique, ont été prises en compte.

Mr CAULIER Paul demande des précisions concernant le propos « il n'existe aucun site de dénitrification », document « Connaissance des usages » p22.

Mr THIEBAUT Fabrice déclare qu'aucun site de dénitrification artificiel n'est créé dans ce cas cité.

Mme LEFEVRE Patricia conseille d'écrire le symbole du litre de façon moins scientifique et ainsi remplacer « L-1 » par « / L », car cela permettrait une plus grande compréhension.

Mr DELATTRE Dominique demande des précisions concernant la délimitation des zones à dominante humide.

Mr THIEBAUT Fabrice annonce qu'il est important de différencier les zones à dominante humide du SDAGE, qui constituent de grands ensembles, des zones humides du SAGE. Il ajoute que ces dernières ont été déterminées par l'Institution et basées sur la végétation hygrophile.

Mr DELATTRE Dominique déclare que se pose le problème des zones humides à présent sèches mais toujours classées en tant que zones humides.

Mr CAULIER Paul annonce que dans ce cas, il faut prouver que ces zones asséchées ne sont plus humides afin qu'elles soient retirées du zonage.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que pour cela, il est possible de se baser sur la végétation hygrophile ou la pédologie des zones concernées.

Mr FICHEUX Michel déclare qu'il faut supprimer ces zones des cartes.

Mr THIEBAUT Fabrice précise que supprimer des terres issues des zones à dominante humide concerne l'Agence de l'Eau et qu'il n'est pas possible de rectifier ces cartes à l'échelle d'un SAGE.

Mme LEFEVRE Patricia ajoute qu'elle transmettra ces remarques aux agents de l'Agence de l'Eau disposant de la compétence au sujet des zones à dominante humide.

Mr THIEBAUT Fabrice fait part aux membres de la Commission, que l'Institution a été confrontée à ce problème. Effectivement, l'Institution souhaitait épandre des boues sur une parcelle classée en zone à dominante humide du SDAGE. Toutefois, la Police de l'Eau s'est interposée en n'autorisant pas ces épandages. L'Institution a donc déclenché une démarche visant à prouver que cette parcelle ne correspond pas à une zone humide.

Mr FICHEUX Michel souligne le manque d'attention prêté à l'origine de la formation des zones humides, dont beaucoup sont la résultante d'aménagements du territoire et non d'une formation naturelle. Il dénonce une forte imperméabilisation des surfaces en zone urbaine, qui, en limitant l'infiltration, favorise le ruissellement et provoque des inondations des terres agricoles en bas de pente.

Mr DELATTRE Dominique signale que le bureau d'études HYDRATEC, sur la demande de la DDTM, effectue une étude sur le phénomène de remontées de nappe au niveau du Cojeul. Ainsi, certaines zones classées en rouge, comme sur la carte 41 de l'Atlas cartographique, verront leur zonage réactualisé : certains sites sont zonés en rouge, soit très forte intensité de remontées de nappe, alors que cela ne reflète pas la réalité du terrain.

Mr DUE Gérard ajoute qu'il faut également être attentif aux zones où l'on n'a jamais construit car elles constituent potentiellement des sites inondables : dans sa commune, la construction est autorisée sur ces sites mais sans sous-sol.

Mr FICHEUX Michel conclue que les divers aménagements, entrepris par les communes depuis de nombreuses années, ont entraîné des modifications fondamentales.

Mr CAULIER Paul émet de nouvelles remarques au sujet du graphique p25, « Connaissance des usages, où la superficie chiffrée ne semble pas être correcte, et qu'il serait préférable, pour une meilleure visualisation des évolutions, de valoriser les données sous forme d'histogrammes plutôt que des camemberts.

Mr GLACET Jean-Marie déclare que l'utilisation du terme « agriculture intensive » n'est pas la plus adaptée pour caractériser l'activité sur ce bassin versant. Il ajoute que l'agriculture, au sein du périmètre du SAGE de la Sensée, n'est pas plus intensive qu'ailleurs en France, voire en Europe, et qu'elle est même moindre comparée à la Bretagne. Il propose ainsi de remplacer le terme « agriculture intensive » par « évolution des cultures ».

Mr FICHEUX Michel déclare que les valeurs, concernant les surfaces des terres irriguées, sont incorrectes, « Connaissance des usages » p29.

Mr HERBO Gustave confirme que les valeurs réelles sont plus élevées que celles indiquées dans le document.

Mr GLACET Jean-Marie propose de se renseigner si, pour ces valeurs, l'irrigation s'est effectuée sur une période sèche ou pluvieuse. Dans le cas d'une période sèche, il est normal que les surfaces irriguées soient basses.

Mr HERBO Gustave précise que la conserverie Bonduelle donne comme directive aux agriculteurs d'irriguer les terres même en période sèche.

Mr GLACET Jean-Marie déclare que le ruissellement des eaux sur les terres agricoles est fortement évoqué, mais qu'il faut noter qu'il existe des mesures favorisant la couverture des sols en hiver. Il ajoute qu'actuellement, les agriculteurs s'impliquent dans le maintien des prairies et dans la couverture hivernale des terrains.

Il ajoute que la Chambre d'Agriculture a mis en place une politique de lutte contre le ruissellement et donc, que beaucoup de mesures ont déjà été réalisées. Afin de discuter plus en profondeur sur cette problématique, il conseille de rassembler les communes et la Chambre lors d'une réunion.

Mr DUE Gérard déclare que beaucoup d'actions menées ont été, par la suite, détruites.

Mr FICHEUX Michel ajoute que des talus ont été abattus. De plus, de nos jours, avec les changements de méthodes des cultures, celles-ci sont disposées perpendiculairement aux routes et au sens de la pente afin de limiter le ruissellement. Il déclare ainsi qu'il faut cesser de tout mettre sur le dos de l'agriculture.

Mr DUE Gérard répond qu'il ne remet pas en cause les agriculteurs mais la profession, de plus que les agriculteurs subissent des pressions des industries agro-alimentaires.

Mr CAULIER Paul poursuit le déroulement de la réunion en émettant des remarques concernant le document « Connaissance des usages » p47. Il souligne que les baisses des teneurs en nitrates et en azote ne sont pas suffisamment mises en avant.

Mme LEFEVRE Patricia ajoute qu'il est difficile de se rendre compte des évolutions des rejets industriels par type de polluant pour la période 2000 à 2010 : ces valeurs se basent sur un calcul de redevance, sauf que la méthode de calcul a changé en 2008. Ainsi, le référentiel avant 2008 et après 2008 n'est plus le même. Le constat, d'après le tableau, est à une tendance à la hausse des rejets polluants par les industries, alors que la tendance serait plutôt à la baisse. LEFEVRE Patricia conseille ainsi de revoir les chiffres avec le service redevance de l'Agence de l'Eau pour que ceux-ci reflètent bien la réalité.

Mr CAULIER Paul poursuit ses remarques en se penchant sur le document « Connaissance des milieux » p122. Il déclare que les termes « surcreusement » et « gonflement », utilisés pour caractériser l'état de la nappe de la craie, ne sont pas adaptés.

Il ajoute que la présence de failles dans la couche de craie n'a peu d'influence sur le phénomène d'infiltration des eaux car cette roche est intrinsèquement perméable, « Connaissance des usages ».

Mr HERBO Gustave souligne que les projets de création de captages doivent être d'anciennes données, que ces captages ont ainsi déjà été créés, « Connaissance des usages » p5. Il demande ensuite confirmation auprès des membres de la Commission.

Mr CAULIER Paul se positionne en faveur de l'avis de GUSTAVE Herbo. Il remarque également que les éléments de la légende, carte 6 de l'Atlas cartographique, sont en double.

Mr GLACET Jean-Marie déclare que le pompage d'eau, à des fins agricoles, s'effectue par forage et non par prélèvements dans les cours d'eau. Il ajoute qu'en moyenne, les

prélèvements d'eau pour l'irrigation constituent 2 à 3 % des prélèvements totaux dans la nappe.

Mr DUE Gérard demande aux participants s'ils ont davantage de questions ou de remarques à formuler.

Mr THIEBAUT Fabrice conclue la réunion en annonçant que les remarques sur le contenu des documents peuvent être transmises après la réunion, par mail ou par voie téléphonique. Il ajoute que l'Etat initial sera présenté lors de la CLE le 14 novembre 2012 à Vis-en-Artois.